



Comité pour le développement de l'agriculture biologique - Groupe de travail

« Comment développer la production agricole biologique ? »

29 mai Le Wast

Présents : Mathieu Bertin-conseiller à Bournonville, Vincent Cappel – Agence de l'eau, Frédéric Carlier-conseiller Dohem, Alexandre Carlu-GEDA du Boulonnais, Michel Costa –adjoint à Beuvrequen, Jacques André Delacre, Pdt GEDA Calais/St Omer, Stéphane Leleu, Pdt du Gabnor, Marie-Pierre Fauquembergue-Pnr, Catherine Gombert-CCDS, Brigitte Marion- conseillère à Wissant, Bruno Helleboïd-conseiller à Zudausques, Jean Mouchon-conseiller Havelinghen Stéphanie Petitcunot-Terre de liens, Alexandre Roux-Gabnor, Thierry Verlingue-agriculteur, Antoine Villar-Gabnor

Excusés :, Thibaut Convain, Gilberte Dacquin, Kaddour-Jean Derrar et Hervé Leclercq, Nicolas Leduc,

Claire Sonzogni, la Présidente, rappelle que ce groupe de travail s'inscrit dans le cadre de la concertation pour la démarche de développement de l'agriculture biologique. Il s'agit du 3^e groupe de travail thématique et celui-ci porte sur la production.

1. Visite de l'exploitation de Thierry Verlingue – La Liégette à Marquise

Présentation de l'exploitation :

SAU: 88,7 ha dont 42,2 ha de prairies permanentes Quota laitier: 490 000 L

UTH (Unité travail Horaire): 2 (personnes travaillant sur l'exploitation)

Assolement 2015 : Prairies Temporaires 22,5 ha – maïs 16,2 ha - méteil 5,6 ha - épeautre 0,8 ha betteraves fourragères 1,4 ha

Commercialisation: Pratiquement tout en circuit long, le lait à la prospérité fermière et la viande chez des grossistes régionaux.

Les motivations de la conversion à l'agriculture biologique :

- la crise du lait de 2009
- un objectif d'autonomie alimentaire
- des problèmes d'allergies de peau liés à l'application des produits phytosanitaires

Les soutiens économiques à la conversion :

-La laiterie (Prospérité Fermière ou Lact'union) verse une prime de conversion de 30€/1000L au début pendant la conversion mais ensuite la prime bio s'élève à environ 100€ /1000L (130€ en 2015).

-Les Mesures Agri-environnementales pour la conversion à l'agriculture biologique font partie du 2^e pilier de la PAC aussi il s'agit d'aides financières nationales. Les aides de conversion à l'agriculture biologique sont actuellement de 300€/ha sur cultures annuelles et 130€/ha en prairie pendant 5 ans.

Les aides de Maintien à l'Agriculture Biologique s'élèvent à 160€/ha et 90€/ha (sur un engagement des agriculteurs pour 5 ans également).

Analyse de la gestion technico économique :

➤ Prix du lait en 2014 : 470 € / 1 000 L

➤ Marge brute :

2013/2014 : 279€/1000L

2014/2015 : 346€/1000L

➤ Production : 7 200L/ VL en 2014 6 200 L en 2013 Cheptel: 75 Vaches Laitières
527 000 L livrés en 2014. Le passage en bio a nécessité 15 vaches laitières supplémentaires.

➤ Charge alimentaire de 102€/1000L en 2014/2015

On parle de système assez intensif au vu du chargement: 1,65 UGB/ha et environ 6000L/ ha SFP (fourrage) en comparaison avec les références issues du suivi des fermes biologiques de la région. Pour la période concernée, les références techniques seront disponibles en juillet. La période de travail la plus chargée est mai-juin pour la récolte du fourrage.

Matériel de désherbage investi lors de la conversion :

- ✓ Coût d'achat de la herse étrille 8 000 €
- ✓ Coût d'achat de la bineuse maïs 10 000 €

Il est difficile au départ de savoir le moment opportun pour utiliser ces outils. Cela demande un temps pour acquérir la compétence d'où l'intérêt de participer à des visites ou à des formations sur leur utilisation.

Pour les aides lors de l'achat du matériel, il y a eu 30% d'aide du Conseil Régional. Il est prévu une bonification de 20% (soit 50 %) des aides pour les exploitations bios en 2015.

Les questions soulevées par les participants :

-Trois traitements sont possibles par an en soins animaux de plus de 1 an. Le cahier des charges explique toutes ces conditions. Il est disponible auprès des conseillers.

- Pour la litière, il n'est pas obligatoire d'utiliser de la paille bio.

- Il est rappelé que des diagnostics de conversion peuvent être réalisés (gratuitement) par :

Alexandre CARLU

Chambre d'agriculture de région du NORD - PAS DE CALAIS

GEDA du Boulonnais - Desvres

07 86 84 66 47

alexandre.carlu@agriculture-npdc.fr

Alexandre Roux

GABNOR

Maison du Parc : Manoir du Huisbois Le Wast

06.68.70.14.32

alexandre.roux@gabnor.org

Priorisation des actions à mener pour développer l'agriculture biologique sur le territoire

Les actions issues de la liste des ateliers qui ont traité l'enjeu « productions » ont été présentées lors du comité de pilotage de février dernier.

Au vu de la visite ainsi que des échanges réalisés, ont été ajoutées comme actions :

- Réaliser des actions en collectif d'agriculteurs
- Démystifier l'agriculture biologique et créer des espaces de dialogue entre les agriculteurs des 2 modes de production. Par exemple, des visites pourraient être organisées chez des conventionnels.

Voici le résultat de la priorisation des actions faites par les 12 participants lors de la deuxième partie de la réunion.

Développer l'accompagnement technique, individuel pour montrer que les freins à la bio sont dé passables	39
Augmenter les aides pour les premières années de conversion	38
Faire connaître aux agriculteurs les débouchés possibles pour les produits bios	37
Démystifier l'agriculture biologique et créer des espaces de dialogue entre les agriculteurs des 2 modes de production	29
Donner des prix plus rémunérateurs pour assurer la rentabilité des exploitations bios	27
Cibler les agriculteurs aux pratiques les plus proches de la bio pour réaliser un diagnostic de conversion	23
Réaliser des actions en collectif d'agriculteurs	23
Mettre en place des subventions pour le matériel spécifique, acheté lors de la conversion au bio	12
Avoir une stratégie et un plan d'actions sur le foncier : veille foncière et donner la priorité à ceux manquant de surfaces pour se convertir	11

M. Delacre a exprimé son avis sur les espaces tests, il a souligné l'importance d'avoir de vrais porteurs de projet. Pour lui sur l'écopôle de Vieille Eglise, il faut reconsidérer le projet notamment par le fait que les terrains puissent être utilisés également par des exploitations classiques et pas uniquement pour l'installation d'exploitations biologiques.

Mme Petitcunot de Terre de liens a apporté des précisions en expliquant que les espaces tests n'étaient pas forcément adéquats et qu'il pouvait être intéressant d'installer des porteurs de projets murs sur les terres disponibles et favoriser le test chez des agriculteurs. Elle a donné l'exemple de la communauté d'agglomération du Douaisis qui travaille sur du foncier public en essayant de lui conserver une vocation agricole via une installation en agriculture biologique.

Autre exemple : celui de la commune de Loos en Gohelle qui dispose de 5 ha de terrains communaux mis à disposition d'agriculteurs qui se testent en agriculture biologique sur des cultures de plein champ. Il est important de cibler un projet et d'accompagner les porteurs de projet.

Pour M. Delacre, il faut rassurer sur le fait que l'exploitant va continuer à gagner sa vie. « Au sujet de l'attrait pour l'agriculture biologique, le plus important c'est les aides » Les conseillers techniques présents précisent que l'agriculture biologique est viable. Les aides économiques attribuées lors des premières années de conversion sont là pour sécuriser le revenu lors de cette étape.

Selon Stéphane Leleu, il faut également beaucoup communiquer sur les débouchés. En grande région Nord Pas de Calais -Picardie, il manque de tout. Il a donné l'exemple de la filière porc bio qui se met en place et qui a l'objectif de donner un prix rémunérateur pour tous les acteurs de la filière.

En lait, Lactunion collecte 5 millions de litres et en transforme pourtant presque 15 millions aujourd'hui. Il y a donc des possibilités de conversion pour des élevages laitiers.

Un débat s'est engagé sur la réalisation d'une cartographie sur les zones plus propices au développement de l'agriculture biologique. Faut-il prendre les enjeux agronomiques ou les enjeux

de préservation de la qualité de l'eau ? A partir des retours d'expérience sur l'ensemble de la région Nord Pas de Calais sur le développement de l'agriculture biologique, M. Cappel de l'Agence de l'eau précise que les méthodes pour développer l'agriculture biologique sont différentes selon les territoires.

Les comptes rendus des différents groupes de travail ou réunions se trouvent sur le site internet du Parc www.parc-opale.fr/copilbio.asp